

220C0353 FR0010425595-FS0094

27 janvier 2020

<u>Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention</u> (article L. 233-7 du code de commerce)

CELLECTIS (Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 janvier 2020, la société The Capital Group Companies, Inc. (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA Etats-Unis 90071-1406) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2020, le seuil de 10% du capital de la société CELLECTIS et détenir 4 246 676 actions CELLECTIS² représentant autant de droits de vote, soit 10,005% du capital et 8,29% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CELLECTIS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition d'actions CELLECTIS s'inscrit dans le cadre normal de l'activité de société de gestion de portefeuille [...] menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de CELLECTIS et ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de CELLECTIS. The Capital Group Companies, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ni de demander un ou des sièges au conseil d'administration ou au conseil de surveillance pour elle-même ou d'autres personnes. »

¹ The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par les fonds conseillés ou gérés par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGII).

² Dont 3 065 436 ADR CELLECTIS.

³ Sur la base d'un capital composé de 42 445 669 actions représentant 51 224 832 droits de vote.